



et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GOSLIN

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 027-242700276-20250915-C15092025_05-DE

C-15-09-2025/05

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Date de Convocation :	08/09/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Serge BOURLIER, Gérard THEBAUD, Philippe LEFORT, Bruno FRICHOT, Christophe DUFLOT, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Christophe CAPELLE, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Marcel SAPOWICZ, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Stéphane GUERIN

Monsieur Alain MOUSSEL représentant **Monsieur Jacques HAPDEY**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Monsieur** Jérôme PASCO

Mesdames Christine CHEHU, Laurence CLERET, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER,

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Hubert LAMY, Marc GARREAUD, Thierry LOTHON, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE



Objet : MARCHE DE PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : Avenant n° 2

Monsieur Gérard THEBAUD rappelle que La Communauté de Communes du Pays de Conches a signé avec la Société SEPUR un marché de prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Des modifications de fréquence de collecte s'imposent au niveau d'équipements publics. Ainsi est-il apparu nécessaire de procéder à une collecte en C₁ sur la Crèche de Ferrières Haut Clocher, la Crèche du Fidelaire et les bacs du marché de la Ferrière sur Risle, pendant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre, de chaque année.

Cette prestation complémentaire induit un temps supplémentaire sur la collecte de 34,58 heures sur la période. En application du prix P₃ fixé dans le BPU du marché initial, soit 118,00 € H.T./heure, il en ressort une plus-value annuelle de 4 080,44 € H.T. (hors révision) représentant une augmentation de 16 321,76 € H.T. sur la période initiale du marché.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Acceptent** cette modification des fréquences de collecte.

✎ **Acceptent** la plus-value inhérente à cette modification des fréquences de collecte de 16 321,76 € H.T. portant ainsi le montant du marché de 3 378 934,56 € H.T. avant avenant n° 2 à 3 395 256,32 € H.T.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Seize Septembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONCHES
Eure
★

